



Restons vigilants cet automne !

La lutte, plus forte que jamais !

Chaque année, le site du Carteyrou est menacé par TotalEnergies qui a l'autorisation de démarrer le chantier et d'abattre 7000 arbres sur la période de septembre à fin novembre. Depuis 3 ans et demi, l'AELC est en lutte juridique contre la multinationale. En attendant la date d'audience du pourvoi en cassation sur le permis de défrichement, nous restons vigilants quant à l'arrivée potentielle des machines sur le site.

Une surveillance journalière est organisée depuis mi-août par des membres de l'association pour vérifier l'affichage du permis en mairie de Tour-de-Faure (obligatoire au moins 15 jours avant le début des travaux), et la présence d'engins de travaux sur le site.

Les nouvelles de rentrée de l'AELC

Côté juridique

Le 7 septembre dernier, lors d'une **réunion avec notre cabinet d'avocates**, nous avons pu aborder les sujets des recours, et de la nouvelle analyse d'impact en cours mandatée par Total Energies Renouvelables.

En effet, à cette date, le cabinet venait de recevoir le mémoire en défense de Total Energies Renouvelables, répondant à notre requête, ouverte en décembre 2025, via le dépôt du recours pour exiger une demande de dérogation pour Destruction d'Espèces Protégées et de leurs habitats. Ce mémoire en Défense annonce la reprise de l'analyse d'impact sur une année par un autre Cabinet d'expertise naturaliste différent de la 1ère analyse d'impact. Cette nouvelle

analyse d'impact a démarré depuis janvier 2026 et devrait se terminer 2027. Le recours est donc en cours pour quelques mois encore. Cette reprise de l'analyse d'impact nous conforte dans le fait que Total Energies s'est rendu compte que la première analyse d'impact était insuffisante, mais aussi qu'il persiste sur ce projet malgré tout. **Nous ne lâcherons pas non plus !**

Toutefois cet échéancier de répliques juridiques nous laisse un peu plus de temps pour notre recherche de preuves de présence d'espèces protégées sur le site. Nous sollicitons nos adhérents de proximité pour nous aider dans ce sens ; nous avons jusqu'au printemps pour cela. Merci à eux !

Notre propre document de contre-expertise sera enrichi de ces nouvelles données collectées.

Un autre point abordé au cours de cet entretien concerne les dépens : 5000€ nous sont demandés par Total Energies Renouvelables pour le recours contre le Permis de défrichement si nous perdons en cassation et 3000€ si nous perdons le dernier recours. Le tribunal tranchera sur ce point dans ses délibérés. **Nous sollicitons donc à ce propos, l'aide de nos adhérents ! Toute contribution, même minime, nous aidera à régler ces frais s'ils sont confirmés.**

Rendez-vous avec la préfecture

Nous avons obtenu un rendez-vous avec la préfecture du Lot le 9 Septembre dernier. La Préfète n'étant pas présente ce jour-là, nous avons pu avoir quelques échanges avec la directrice de cabinet et le directeur par intérim de la Direction de la DDT. Nous avons présenté les objectifs de l'AELC, et demandé des éléments sur l'avancée du projet de Total Energies Renouvelables. Nous avons obtenu quelques réponses :

- **La Directrice de cabinet nous a confirmé qu'après échange récent avec Total Energies Renouvelables, les travaux ne commenceraient pas avant la fin des recours.** *Nous avons toutefois perçu au fil de la discussion quelques confusions sur sa connaissance des recours, bien que notre dernier recours qu'est la demande de Dérogation pour Destruction d'Espèces Protégées et de leurs habitats concerne directement la Préfecture et l'Etat. L'avancement des recours leur a donc été clarifié.*
- **La Préfecture a dit ne pas avoir d'information sur la nouvelle analyse d'impact** en cours d'élaboration par Total.
- **La Préfecture et la DDT ont dit ne pas avoir d'information sur le tracé officiel de la ligne de raccordement** au Poste Source à Cajarc.

A la fin de ce rendez-vous, la directrice de Cabinet s'est engagée à remonter nos demandes auprès de la Préfète, et à prendre information auprès de Total Energies Renouvelables ainsi qu'auprès d'ENEDIS concernant le tracé de la ligne de raccordement.

Motion soumises aux mairies

L'AELC a débuté cet été une tournée des mairies alentours afin de confirmer leurs soutiens à l'association contre ce projet écocide. Nous étions fort de 13 soutiens jusqu'aux élections municipales dernières via une motion rédigée par l'AELC. Ce travail est un peu long car nous demandons audience en conseil municipal avant soumission au vote de la motion.

Points forts : St Martin Labouval a changé de position via la validation de la motion AELC. Tout comme Tour de Faure qui, par voie de presse (*article du 28 août 2026, Aujourd'hui en France*) via le maire Mr Cazelles, a exprimé l'opposition de la nouvelle municipalité au projet Total. Nous avons rencontré M. le Maire qui nous a confirmé cette position.

Nous pouvons donc d'ores et déjà vous annoncer le soutien des mairies signataires suivantes :

Lugagnac, Marcilhac-sur-Célé, Esclauzels, Crégols, Saint-Martin-Labouval, Cénevières

Nous sommes en attente du vote en conseil municipal des autres mairies déjà rencontrées.

La volonté de l'AELC est de maintenir le soutien apporté par les municipalités passées ainsi que d'élargir à d'autres territoires l'opposition au projet Total et à tout projet similaire pouvant voir le jour à l'avenir dans les alentours. Nous allons ainsi mailler un territoire large et mettre en avant l'opposition grandissante à ces projets funestes.

Comment nous aider ?

- **En contribuant à la surveillance du site menacé, jusqu'à fin novembre.** Contactez-nous à aelc@solairelot.fr
- **En participant aux repérages d'espèces protégées sur le site.** Contactez-nous à aelc@solairelot.fr
- **En participant aux prochaines réunions de l'AELC et en vous impliquant dans les groupes de travail.** Le prochain CA se déroulera le dimanche 11 octobre à 18h à la salle culturelle de Cénevières. Informez-nous de votre présence : contactez-nous à aelc@solairelot.fr
- **En soutenant l'association financièrement : donnez ou adhérez !**

Adhérez en ligne !

Donnez en ligne !

ou par voie postale en adressant votre chèque à l'ordre de l'AELC
(n'oubliez pas d'inscrire votre adresse mail au dos) :

AELC

Mairie de Cénevières
163, route de Saint-Martin
46330 Cénevières



AELC

Mairie de Cénevières : 163, Route de Saint-Martin, 46330, CÉNEVIÈRES

solairelot.fr



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

